# La Foret Privée Comtoise



QUADRIMESTRIEL - FÉVRIER 2017 - N°60



# Des sujets d'importance, soyons vigilants!

CRPF de Franche-Comté

50 ans au service de la forêt et des forestiers page 5

SOMMAIRE

					-
-	Δ(	TI.	IΔ	I TT	Fς

- •Communiqué de presse
- •L'actualité forestière 3

#### → LA PAGE DES SECTIONS

- Compte-rendu de l'AG 7090 4
- Recrutement des adhérents
- Brèves

#### → CAHIER TECHNIQUE DU CRPF

- Le CRPF a 50 ans 5
- → LA PAGE ECONOMIQUE 9

#### → ACTUALITÉS FORESTIÈRES

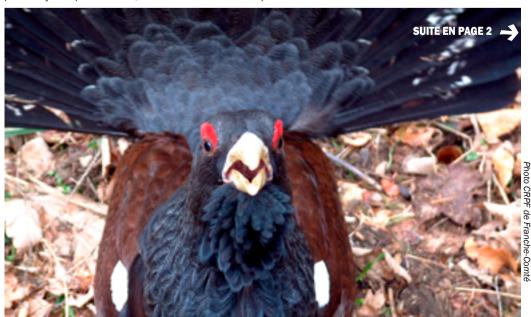
- L'actualité fiscale et forestière 10
- Petites annonces
- Lu pour vous
- La page des assurances 11
- L'Actu du CETEF Formation
- → INFORMATIONS GÉNÉRALES 12

Les plans simples de gestion (PSG), documents de gestion durable pour la forêt privée, sont agréés par le CRPF; ce sont les services de l'Etat (directions départementales des territoires)

qui ont la charge des contrôles, sans avoir suffisamment de personnels dédiés. Plutôt qu'un contrôle insuffisamment mis en œuvre, ne serait-il pas pertinent de renforcer les missions du CRPF ?

Les détenteurs de droits de chasse demandent des plans de chasse grands gibiers aux DDT, via les fédérations de chasseurs (FDC). L'Etat peine à faire respecter leur application, et malgré ce dispositif, les populations n'ont jamais été aussi nombreuses. Accordons aux chasseurs, et aux propriétaires, les prélèvements qu'ils demandent ! Pour la Franche-Comté, cela représenterait cinq cents cerfs supplémentaires au plan de chasse. Une gestion cynégétique dynamique est favorable à l'équilibre sylvocynégétique, comme une gestion forestière dynamique l'est aux peuplements.

L'Etat met en place le plan national grand tétras, qui doit être décliné dans certaines régions, dont la nôtre. Depuis la fin des années 70, l'oiseau n'est plus chassé : à l'époque la chasse était dans le viseur des protecteurs de l'espèce. Ses effectifs ne font que régresser, y compris depuis que la collectivité investit des sommes énormes, sans jamais avoir pris la précaution de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions. On sait que l'oiseau conquiert de nouveaux territoires à partir des quelques rares noyaux de population ; tant que le trop plein n'y est pas atteint, la colonisation est impossible.





SUITE DE LA PAGE 1



qu'on concentre les actions sur ces territoires qualifiés et requalifiés à coups d'études en tous genres : à ce jour, à défaut d'accord sur ce sujet. rares ? Il ne reste que la protection des biotopes), dont sachant que cela ajoute des

s'écrit le programme régional forêt-bois, intéressons-nous de près aux organismes forestiers qui, par leurs contriconcrètes sur ces sujets : afin que nous soyons plus forts et mieux entendus, rejoignez le

> Christian Bulle, Président de la section Jura

Assemblée Générale régionale Vendredi 16 juin 2017 à Champagnole (39)







# Fransylva réaffirme haut et fort son soutien à PEFC! Une certification adaptée à nos forêts françaises

ui les forêts françaises sont gérées durablement, oui PEFC est une certification forestière légitime, et oui nous sommes fiers en tant que forestiers de participer à l'économie de la filière bois, qui produit un matériau d'avenir dans des conditions de gestion durable exemplaires. Autant d'affirmations qu'il est important de rappeler aujourd'hui, alors qu'une émission provocante (Cash investigation) tente de détruire l'image de la forêt et du rôle structurant du label PEFC qui garantit, vis-à-vis de la société, la durabilité de la gestion que nous encourageons auprès de tous les propriétaires.

Rappelons les faits : la France est un pays forestier qui ne connaît pas de problème de déforestation.

La surface forestière croît, et l'on se pose aujourd'hui la question de son renouvellement (non de son extension). La réglementation française encadre strictement la gestion, ce qui garantit de facto une gestion durable de la ressource (cf. les documents de gestion durable : plan simple de gestion, codes de bonnes pratiques sylvicoles, etc.).

Alors pourquoi aurions-nous besoin d'un label de gestion durable ? La question est légitime. Et la réponse réaliste : aujourd'hui la société (et donc le marché) demande des garanties supplémentaires. Fransylva a donc travaillé à l'émergence du label PEFC avec ses partenaires européens. Ce label devait être adapté aux caractéristiques de la forêt des pays européens et de la France en particulier. Car oui, FSC est une certification développée pour les forêts tropicales, malheureusement sans tenir compte des spécificités des forêts européennes. FSC est à 95 % inadapté à notre forêt privée française, morcelée et appartenant à 3,5 millions de propriétaires. En effet, la mise en place de ce label entraîne des coûts et des procédures prohibitifs, impraticables pour les forestiers français, et superflus dans un contexte réglementaire national déià très encadré comme nous l'avons rappelé.

Nous souhaitons exprimer notre choc à l'écoute des propos dénigrants tenus par le porte-parole de Greenpeace France, Jean-François Julliard. Ce dernier semble oublier la réalité forestière française, au profit d'une lutte d'intérêt pour pousser sa certification qui ne trouve que peu d'échos sur notre territoire, pour les raisons citées à l'instant. Nous déplorons également le manque d'investigation de la journaliste, qui se contente de croire sur parole les propos d'un de ses invités en plateau, sans s'engager à vérifier l'affirmation gratuite qui vient de lui être donnée dans un contexte de terrain du sujet forestier, ô combien complexe comme son émission venait de le montrer.

Nous souhaitons réaffirmer fermement notre engagement auprès de PEFC, de son Président, mais aussi auprès de tous les acteurs de la chaîne qui s'engagent volontairement pour faire progresser la promotion de la gestion durable des forêts avec PEFC. Elle forme un rassemblement exemplaire qui permet l'expression de l'ensemble des parties prenantes intéressées dans la gestion forestière : les producteurs, les consommateurs et les usagers, de façon équilibrée et consensuelle.

Ne vous démobilisez pas, soyez les ambassadeurs de PEFC auprès des propriétaires forestiers.

> Antoine d'Amécourt Président de Forestiers Privés de France

# 'actualité forestière

# Votre syndicat

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous tiendrons informés des principales actions en cours au niveau du syndicat (liste non exhaustive !!)

## **▶** Programme Régional Forêt Bois

Ce document va fixer les orientations de la politique forestière régionale (et donc, entre autres des financements possibles) pour les 10 ans à venir. Aux côtés de partenaires de l'amont forestier, 2 de vos administrateurs participent actuellement aux travaux d'élaboration de ce document qui sera validé en cours d'année. Le renouvellement des peuplements, la mise en gestion des petites parcelles et l'équilibre sylvo-cynégétique sont des points forts de ce travail.

#### **▶** Chasse

Les signalements de dégâts forestiers en 2016 ont fait l'objet d'un descriptif plus précis par Christian Bulle, chargé de ce dossier. Toutes les ACCA concernées par ces relevés de dégâts ont été contactées par le syndicat pour qu'elles puissent tenir compte de ces informations dans leur demande d'attribution, mais aussi dans l'organisation pratique des actions de chasse.

### ► Actualisation du site internet

4 administrateurs sont en train de « toiletter » et compléter la page Franche-Comté (http://www.fransylva.fr/n/forestiers-prives-de-franche-comte/n:788). N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits !! (contact : Sabine Lefevre 03 81 65 52 58 ou slefevre@agridoubs.com)

#### **▶** Séminaire

Ce temps fort entre vos administrateurs a permis d'établir une feuille de route sur 3 sujets d'importance (voir ci-dessous) et de lister les actions à conduire pour les 3 années à venir. Le bureau travaille désormais à la mise en œuvre de ces actions.

Sabine Lefevre, CIA25-90

# SEMINAIRE du 17 novembre

Partant du principe que pour que nous soyons forts et entendus, la stratégie du syndicat doit être connue et partagée, le 17 novembre dernier vos administrateurs tenaient séminaire à Mésandans.

Cette journée de travail collectif avait pour ambition d'acquérir et partager une vision commune du syndicalisme forestier et de sa place dans le paysage « forêt privée » et d'écrire une feuille de route pour 2017 portant sur trois thèmes forts :



Luc Bouvarel Forestiers Privés de France

- les enjeux sylvo-cynégétiques
- la communication et le recrutement d'adhérents
- la restructuration foncière

Ces trois thématiques, organisées en ateliers de réflexion, ont donné lieu à de fructueux échanges. Le bilan de ces ateliers vous sera communiqué lors de la prochaine assemblée générale.

Luc Bouvarel, directeur général de la Fédération, était invité à cette occasion pour développer la stratégie nationale de Fransylva. Participaient également en invités François Janex et Rosane Boistot représentants du CNPF, qui ont rappelé les missions du CRPF et les relations entre nos 2 structures.

Patrick Michel, CIA25-90

# a page des sections

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SECTION

CIA 25 90

## Section de Haute-Saône et Territoire de Belfort

C'est dans le petit village de Selles, à deux pas des Vosges, qu'a eu lieu cette année l'assemblée présidée par Alain Garet. L'occasion pour les 45 adhérents présents de se retrouver et d'échanger sur les sujets

Franck Carry, technicien du CRPF, est venu présenter l'action de développement en faveur de la desserte qu'il mène sur le secteur.

L'après-midi était consacré à la visite de la scierie du Tezin, sise à Fontenoy la ville et spécialisée dans le hêtre. M Ladier, le dirigeant, a présenté la production de sa scierie, orientée vers le calage, l'emballage et les palettes. Des produits qui permettent de trouver des débouchés pour les hêtres de faible qualité.

Pour finir, le groupe s'est rendu en forêt du Bois Banal, une forêt gérée en irrégulier et avec brio par Laurence Chavanne, expert forestier, qui a conduit la visite.



# RECRUTEMENT D'ADHÉRENTS

Nous vous avons sollicité à l'automne pour nous aider à grossir nos rangs et améliorer ainsi notre représentativité, avec comme « mission » pour chaque adhérent de trouver un nouvel adhérent.

Au 31 janvier, nous en sommes à 22 nouveaux propriétaires pour 233 ha ...

Nous comptons encore sur votre contribution !!!



Michel Vercdot Section 25

Plaquettes disponibles sur demande dans nos sections



## Nouveaux arrivants

## **Marion PILATE**

Conseiller forestier Chambre d'Agriculture 2590 Besancon

#### Claire ARDILOUZE -

Technicienne forestière COFORFT Secteur Vesoul

#### **Benjamin PATER**

Technicien forestier Forêts & Bois de l'Est Secteur Doubs-Jura







## A noter dans vos agendas!

Lundi 5 luin 2017 Randonnées gourmandes en Franche-Comté

Vendredi 16 juin 2017 Assemblée générale régionale Champagnole (39)

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet: www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte/



# Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté



• 95 % des surfaces de forêts de plus de 25 ha sont dotées d'un Plan Simple de Gestion agréé par le CRPF (76 000 ha)

• 10 000 ha sont gérés conformément au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

50 ANS D'EN FRANCH

Information Formation

 Formation des propriétaires, par cycles ou à la journée : 40 000 propriétaires formés

- Visites-conseil : 10 000 propriétaires rencontrés
- Programme de développement technique, en concertation avec les partenaires de la filière bois : 500 placettes de référentiel technique, brochures, guides



Territoire et Regroupement

- Amélioration du foncier forestier : plus de 6 000 ha restructurés depuis l'an 2000
- Regroupement des propriétaires par massifs pour la desserte forestière : plus de 40 000 ha desservis par 800 km de routes forestières et 2 000 km de pistes, grâce à des associations de desserte regroupant près de 13 000 propriétaires
- Coordination des opérations de gestion à travers les Plans de développement de massifs (PDM): en 10 ans, 10 PDM réalisés ou en cours, près de 2 000 visites-conseil et déjà plus de 130 000 m³ mobilisés

Environnement

ACTIONS

E-COMTE

- Intégration des enjeux environnementaux dans la gestion en forêt privée : Natura 2000, Grand tétras...
- Implication pour préserver ou restaurer les équilibres entre la forêt et le gibier



La forêt privée comtoise, diverse et multifonctionnelle, est au service de la filière et contribue au développement de l'emploi local

- 160 000 propriétaires
- 310 000 ha

- Une forêt diversifiée à dominante de feuillus
- Un réservoir de bois de qualité
- 45 % de la forêt régionale
- 20 % du territoire régional



## Le Centre Régional de la Propriété Forestière

Un siège régional 8 antennes réparties dans les 4 départements





Le CRPF remercie les partenaires techniques et financiers qui l'accompagnent dans ses actions (Union européenne, Etat, Région, Départements, Communes...)

# 'actualité économique

# Économie et marché des bois

# Optimisme de rigueur!

Patrick Michel. CIA25-90

Le moteur économique mondial peine un peu à retrouver un rythme de croisière entre les sursauts de reprise aux Etats-Unis ou en Chine, la perte de vitesse au Moyen-Orient et le ralenti en Europe. Globalement, la progression des exportations en direction des USA, de la Chine ou du Japon profitent donc plutôt aux pays du Nord, ce qui dégage un peu de pression sur les marchés en Europe de l'Ouest.

Le marché national, s'il demeure prudent, montre quelques signes positifs.

Au troisième trimestre 2016, la reprise amorcée fin 2015 s'est poursuivie. L'activité dans la promotion immobilière a progressé, avec une hausse de 18,7 % sur un an des mises en ventes, portées par l'investissement locatif et l'accession à la propriété.

Les autorisations de construire ont progressé de 20 %. traduisant des mises en chantier en hausse de 11 % sur un an.

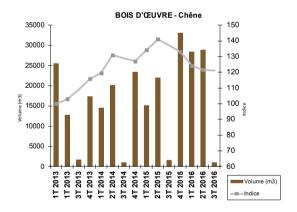
Dans l'ancien, les transactions, toujours dynamiques, dépassent leur niveau de 2011 et les prix enregistrent un troisième trimestre consécutif de hausse (+ 1,8 % sur un an)

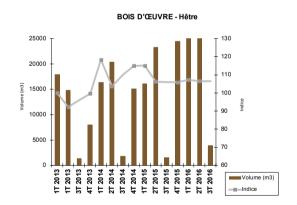
Pour autant, l'effet prend un peu de temps à se ressentir sur nos marchés intérieurs, ce qui explique la frilosité de nos scieurs et leur volonté de maintenir une certaine pression sur les prix.

On peut noter que les volumes achetés à l'ONF par les scieurs résineux ont progressé de 15 % au premier semestre 2016 par rapport au premier semestre 2015.

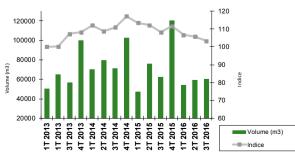
La politique en faveur du bois demeure volontariste. l'opération «Le Bois français» est sur la voie du succès. La part de bois Français dans les sciages techniques est passée de 33 % en 2010 à 41 % en 2015. De leur côté, les investissements des industriels du bois sont en constante progression (360 millions d'euros/an) et représentent le double de la moyenne de l'industrie dans son ensemble, ce qui est plutôt bon signe pour un secteur que l'on a tendance à qualifier de moribond!

Le 7 novembre, Stéphane le Foll a annoncé que la participation du ministère de l'Agriculture dans le Fonds stratégique de la forêt et du bois serait portée à 28 millions d'euros en 2017, ceci pour un essor de la filière forêt bois ; il est à noter que la capacité d'intervention de l'Etat est quasiment triplée par rapport à 2016.









Graphiques issus de l'observatoire des marchés du bois faconnés (contribution ADIB /CIA 25-90)

## Prix indicatifs constatés à la vente de Levier le 16 novembre

Bois en bloc et sur pied

Sapin	
< 1m³	de 37 à 63 €
1 - 2 m³	de 39 à 58 €
2 - 3 m³	de 41 à 62 €
> 3m³	de 47 à 66 €
Billons	de 20 à 30 € /stère

# 'actualité fiscale et forestière

# Rappel sur le risque tempête

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, seules les forêts assurées contre le risque tempête pourront bénéficier de subvention de l'Etat pour la reconstitution des peuplements sinistrés en cas de tempête.

L'assurance Sylvassur, mise en place par notre Fédération couvre ce risque.

Plus d'information sur www.sylvassur.com.

# Signalement des chantiers forestiers

Depuis le 1er janvier 2017, le seuil de déclaration des chantiers forestiers à l'inspection du travail (+ copie à la mairie) a été modifié : il passe de 500 à 100 m³ lorsque l'abattage ou le façonnage y sont opérés en tout ou partie à l'aide d'outils ou de machines à main. Ce seuil reste fixé à 500 m³ lorsque l'abattage et le débardage y sont opérés à l'aide d'autres types de machines et à 4 ha pour les chantiers de boisement, de reboisement ou de travaux sylvicoles. Source : Décret n°2016-1512 du 8 novembre 2016, art L718-9 et R 718-27 du Code Rural.

# Coefficient de revalorisation du revenu cadastral

La loi de finances 2017 a fixé le coefficient d'actualisation du revenu cadastral à 1.004. Ce coefficient s'applique au revenu cadastral 2016 de vos parcelles forestières.

> Sabine Lefevre, CIA25-90

# PETITES ANNONCES...

## Forêt à vendre

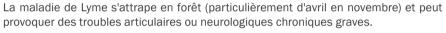
Propriété d'environ 5 ha composée de terrains non constructibles à vocation bois ou agricole, dotée d'une grange de 170 m² et de deux cabanons dont le plus grand de 60 m².

Cette propriété est située sur une colline entre Bart et Courcelles les Montbéliard (25).

Ecrire à «Forestiers Privés FC» qui transmettra.



# Maladie de Lyme : le forestier, premier touché!



Chaque année, elle toucherait 27 000 personnes et pourtant, c'est une maladie très mal connue et peu reconnue par le corps médical français.

Fransylva avec le CNPF, l'ONF, la FNCOFOR et la FNB, s'est engagé auprès du Ministère de la Santé pour participer aux actions de prévention, de suivi et d'information sur cette maladie, qui est déjà prise en compte très sérieusement par les acteurs amont de la filière.

A lire sur le sujet : « La vérité sur la maladie de Lyme » par le Professeur Christian PERRONNE, aux Editions Odile JACOB.



# L'arbre, au-delà des idées reçues (nominé au Prix Saint Fiacre 2016)

Cet ouvrage riche en surprises vous permettra de découvrir ce que vous n'auriez jamais cru ne pas savoir sur l'arbre. Avec une grande clarté, Christophe Drénou, auteur de "La taille des arbres d'ornement" et de "Racines", accompagne son lecteur dans le décryptage de plus de 100 idées reçues, vers des réalités plus complexes. Chaque idée reçue est déconstruite avec des arguments scientifiques et des sources fiables qui permettent d'aller plus loin.

L'ouvrage se présente sous forme d'un abécédaire de motsclés auxquels se rattachent une ou plusieurs idées reçues.

Une recherche par thèmes, par noms communs et par noms d'arbres est également possible grâce aux index.

Un QCM (questionnaire à choix multiples) permet de tester ses connaissances et un jeu de 24 cartes aide à comprendre le développement des arbres.

Un livre indispensable pour qui s'intéresse aux arbres!

Cet ouvrage inaugure la collection "Au-delà des idées reçues" dont les prochains tomes traiteront de la forêt, du climat, du bois, des sols, de la biodiversité, etc...

Disponible au CNPF-IDF 47 rue de Chaillot 75016 Paris

Tél.: 01 47 20 68 39 Mail: idf-librairie@cnpf.fr.

256 pages, format 16 x 24 cm.

24,50€

Fourni avec un jeu de 24 cartes.



# a page des Assuran

# Responsabilité Civile et présomption de salariat

# Ne mélangeons pas tout !!

Plusieurs d'entre vous ont demandé des précisions sur les conditions de garantie du contrat Responsabilité Civile que nous avons souscrit.

En effet, dans le bulletin fourni par Générali, le paragraphe «Clause propriétaire sylviculteur» précise que vous êtes couvert en responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers du fait de l'exploitation d'un massif par vous, votre famille, des personnes intervenant en forêt, salariées ou non, avec ou sans contrat de travail ou de prestation. C'est une garantie intéressante, qui a toutefois généré une certaine ambiguïté par rapport à la nécessité de faire intervenir des entreprises ou de faire des contrats avec ces personnes.

#### Attention donc!

Vous n'êtes pas pour autant couvert en responsabilité pénale : par exemple, vous demandez à votre voisin de vous aider à couper des arbres dans votre parcelle forestière. En travaillant, il abat un arbre sur la voiture d'un randonneur qui était stationnée en bordure de la propriété : vous êtes couvert pour les dommages causés à cette voiture.

## Mais si ce même voisin se blesse, les choses se compliquent...

- 2 situations différentes sont à envisager :
- Notre voisin intervenait comme bénévole: il peut tenter de se retourner contre vous et d'engager votre responsabilité civile... mais l'assurance devra dans ce cas définir le lien de subordination entre vous et lui (est-ce un préposé ? un tiers ?) et il est possible que la situation relève des exclusions de garantie à notre contrat. Votre voisin devra alors traiter avec sa propre caisse d'assurance maladie.

2. En compensation de son travail, votre voisin récupère du bois de chauffage : vous serez alors considéré comme son employeur, et si, à priori vous n'êtes pas déclaré comme tel auprès de la MSA, vous pouvez être personnellement redevable des dépenses que la MSA aurait à supporter au titre de l'accident du travail. De plus, votre responsabilité pénale peut être engagée pour infraction au code pénal (= infractions d'atteintes involontaires aux personnes, mise en danger d'autrui) ou au code du travail (travail illégal).

## Il est donc indispensable de bien sécuriser l'intervention de tiers dans votre propriété!!

N'hésitez pas à contacter votre syndicat pour plus de précisions!!

Sabine Lefevre, CIA25-90

# **ACTU du CETEF Formation**

# **FOGEFOR - cycles de formation 2017**

Initiation à la gestion forestière : concrète et pratique, une formation à la portée de tous !

En raison du succès du cycle «Initiation à la gestion forestière» réalisé l'an dernier, le CETEF Formation le reconduit en 2017. Animé par le CRPF dans le secteur de Besançon, le stage comprendra deux parties indissociables les 11 et 12 mai, puis 22 et 23 juin. Il proposera un programme varié, en salle et sur le terrain, permettant d'acquérir un premier niveau de connaissances dans le domaine forestier. Les stagiaires bénéficieront d'un éclairage sur les aspects techniques, économiques et juridiques utiles pour mieux valoriser leur patrimoine et communiquer avec les interlocuteurs professionnels de la forêt.

Le stage est gratuit mais nécessite une adhésion de 60 € à l'association CETEF Formation. Les repas et déplacements sont à la charge des participants.

Quelques places restent disponibles (inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée).

#### Et pour progresser sur des thématiques spécifiques...

Des stages de perfectionnement (3 à 6 jours) sont déjà envisagés :

- cubage, estimation et vente des bois à l'automne 2017,
- renouvellement des peuplements en 2018,
- travaux sylvicoles en 2019.

L'accès sera réservé aux stagiaires ayant déjà suivi un cycle FOGEFOR, d'où l'importance de s'inscrire préalablement au stage d'initiation.

#### **CERTIPHYTO**

Certificat désormais obligatoire pour les propriétaires forestiers...

...qui veulent acheter et appliquer eux-mêmes des **produits phytosanitaires homologués,** dont les répulsifs à gibier.

Pour vous permettre de l'obtenir, le CETEF Formation prépare une formation de 2 jours.

Réalisation prévue à Besançon en Avril 2017, participation 150 € hors frais de repas.

Renseignements : Sylvie BOVET 03 81 51 98 02 ou sylvie.bovet@crpf.fr.

Patrick Léchine, CRPF de Franche-Comté

Merci de retourner ce papillon à : Forestiers Privés de Franche-Comté - 20, rue FVillon - 25041 Besançon cedex qui transmettra votre demande.		
Nom :		
Prénom :		
Adresse:		
Code postal : Ville :		
Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers du département du (*):		
Doubs – Jura – Hte-Saône & T. de Belfort (*) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)		



# Contacts Utiles

#### **FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ**

Président: Jean-François JORIOT - 06 71 28 71 75

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail: forestiersprivesdefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

#### **SECTION DU DOUBS**

Président: Jean-François JORIOT - 06 71 28 71 75
Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex
Correspondants: Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,
Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78
Contact: Delphine DUPONT, tél: 03 81 65 52 76
E-mails: syndicat-25@foretpriveefrancaise.com

#### **SECTION DU JURA**

Président: Christian BULLE - 06 86 87 07 94
Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau
BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.

Correspondant: Didier CHOPARD,
Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.
Contact: Céline URBAIN, tél: 03 84 35 14 27
E-mail: syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

### SECTION DE HAUTE-SAÔNE ET TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Alain GARET - 06 75 85 36 38

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F-Villon - 25041 Besançon cedex Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10 E-mail : syndicat-70@foretpriveefrancaise.com

#### CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Présidente : Elisabeth VIELLARD - Directeur : François JANEX
Contact : Fabienne BLANC

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon 25041 Besançon-Cedex – tél : 03 81 51 98 00 franche-comte@crof.fr

site internet de la forêt privée :

www.foretpriveefrancaise.com/n.franche-comte/n:785

### La forêt Privée Comtoise

Éditeurs: Forestiers Privés de Franche-Comté (Syndicat professionnel) et CRPF Franche-Comté - Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – 25041 Besançon-Cedex. **Directeur de Publication**: Jean-François JORIOT – **Comité de rédaction**: Elisabeth VIELLARD, Jean-François JORIOT, Christian BULLE, Alain GARET, Eliane PLAISANCE, Michel VERDOT, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, François JANEX, . **Secrétaire de rédaction**: Fabienne BLANC. **Abonnement gratuit. Tirage**: 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle. **Impression**: SIMONGRAPHIC 25290 Ornans. N°60 - FEVRIER 2017.



le contrat RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE de votre Multirisque Habitation ne couvre pas systématiquement vos forêts.

Et pourtant tout dommage causé à un tiers vous oblige à réparation.

Un arbre tombe sur une route, sur une ligne électrique, une habitation, une voiture... ces exemples fréquents sont arrivés à nos adhérents et leur responsabilité a été engagée.

Même sans faute directe de votre part, votre seule qualité de propriétaire forestier suffit pour être l'objet d'une mise en cause.



Le syndicat FORESTIERS PRIVES DE FRANCHE-COMTE a souscrit pour ses adhérents un contrat de groupe prenant en charge cette garantie RESPONSABILITE CIVILE<sup>(1)</sup>.

La cotisation annuelle au syndicat inclut le coût de cette assurance.



L'adhésion au syndicat vous fait bénéficier d'informations fiscales et juridiques.

Des conseils personnalisés vous sont donnés, soit localement, soit en faisant appel au service juridique très performant de la Fédération nationale à Paris.

(1) aux clauses et conditions du contrat souscrit par «Forestiers Privés de Franche-Comté»



